



Des questions pour le PERMIS DE CONDUIRE

Par **obayd**, le **27/12/2014** à **17:06**

BONJOUR
JE ME PERMET DE VOUS CONTACTER CAR J'AI UN GRAND PROBLÈME AVEC LA PRÉFECTURE DE BOUCHE DE RHÔNE.
DONC MOI JE SUIS UN TUNISIEN Marié AVEC UNE FRANCIASE ET POUR VENIR EN FRANCE ILS M ONT DONNES VISA D UN AN DU 05/09/13 AU 05/09/14 AVANT L EXPIRATION DE MON VISA JE SS RETOURNE EN TUNISIE POUR PASSE MON PERMIS DE CONDUIRE QUE J AI GALERE POUR L AVOIR LE 25/06/14 C EST A DIRE AVANT L EXPIRATION DE MON VISA ET AUSSI AVANT LE 1ER RENOUELEMENT DE MON TITRE DE SEJOUR J AI ENVOYER TOUTES LES PAPIERS DEMANDER DE LA PREFECTURES POUR LE RENOUELEMENT DE MON TITRE DE SEJOUR ET MON PERMIS.ET JUSQU AU AUJOURD'HUI J AI RECU QUE MON RECIPICE QUI FINIRAI LE 02/01/2015 ET POUR MON PERMIS DE CONDUIRE RIEN DE NEUF?????[smile17] je suis quelqu un de soucieux pffff svp svp y a t il quelq un de ce qui faut faire merci

Par **citoyenalpha**, le **29/12/2014** à **13:37**

Bonjour
[citation]Pour conduire en France avec votre permis étranger, vous devez remplir plusieurs conditions. Vous pouvez circuler avec votre permis étranger pendant un an. Vous êtes concerné quelle que soit votre nationalité.
Conditions de reconnaissance d'un permis étranger en France
Pour être reconnu, votre permis doit répondre aux 3 conditions suivantes :
être en cours de validité,
avoir été délivré par le pays dans lequel vous aviez votre résidence normale avant de vous installer en France,
être rédigé en français ou, être accompagné d'une traduction officielle.
[/citation]
le problème qui se pose avec votre demande d'échange de permis de conduire est que vous avez obtenu le permis tunisien alors que vous résidiez en France.
Restant à votre disposition

Par **obayd**, le **09/01/2015** à **21:57**

merci pour votre réponse mais selon ce que vous m'avez envoyez mon permis répond aux 3 condition que vous avez citez mais selon le site de la préfecture je peut l'échanger et sur cette base j'ai décidé de le passer dans mon pays d'origine mais ce que j'arrive pas a le comprendre est ce que le permis est reconnu par Etat française avant le renouvellement de mon premier titre de séjour que j'ai pas encore changer ou bien dans cette situation ils vont me le refuser?
cordialement

Par **obayd**, le **09/01/2015** à **22:01**

oui en faite j ai passer mon permis en Tunisie avant de faire ma première demande de renouvellement de titre de séjour